

Image not found or type unknown



Succession du conjoint survivant sans enfant

Par **rion**, le **27/06/2008 à 11:04**

Bonjour,
Monsieur X a 2 enfants : Y et Z.
Z est décédé, et était marié, séparé de corps à son tort, sans enfant.
Que touche la conjointe survivante de Z au moment du décès de Monsieur X (père de Z)?
Que peut-on faire pour que ce soit Y (fille de Monsieur X) qui hérite au maximum ou de la totalité et non la conjointe survivante de Z?
Il n'y avait pas de testament entre Z et sa conjointe.
Merci d'avance

Par **Marion2**, le **27/06/2008 à 12:15**

L'ex conjointe de Z ne peut prétendre à quoique ce soit de la succession de M.X